Le 06/11/2026

PRÉPARATION - CONVENTION DE STAGE

Cette fiche rassemble les informations à reporter sur la convention de stage fournie par l'établissement de formation. Elle ne remplace pas ce modèle.

Article 1 - Parties : établissement de formation : École supérieure de commerce du Val de Loire, 40 quai de la Loire, 44000 Nantes ; enseignant référent : Mme Isabelle Fournier. Organisme d'accueil : Agence Horizon Communication, 11 place Royale, 44000 Nantes. Stagiaire : Lucas Martin, demeurant 6 rue des Orfèvres, 44000 Nantes.

Article 2 - Cursus et compétences visées : stage effectué dans le cadre du cursus : Master 1 Marketing. Compétences visées : Analyse de marché, rédaction de contenus, pilotage d'indicateurs de campagne.

Article 3 - Activités confiées : Participation à la veille concurrentielle, rédaction de contenus pour les réseaux sociaux, suivi des campagnes de l'agence.

Article 4 - Dates et durée de présence : début du stage : 01/02/2027. Fin du stage : 30/06/2027. Présence hebdomadaire : 35 heures.

Article 5 - Tuteur de stage : Hélène Garnier, responsable marketing.

Article 6 - Gratification : 4,50 euros par heure, versée mensuellement.

Le stage dépassant deux mois consécutifs (ou 309 heures, y compris en discontinu) dans la même année d'enseignement, une gratification est obligatoire ; son minimum est de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 4,50 euros par heure, versée dès le premier jour.

Article 7 - Autres mentions : la protection sociale, les modalités de suspension ou de résiliation et les conditions de délivrance de l'attestation de stage sont à reprendre sur la convention de l'établissement.

Fiche établie à Nantes, le 06/11/2026.

Lucas Martin (stagiaire) - Agence Horizon Communicatio

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/convention-de-stage/